

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/05/28-3/06 B**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022039-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

OBJET : PAM77 : Gratuité des courses pour vaccination et adaptation des tarifs usagers du 1er juillet au 31 décembre 2021
Avenant n° 12 au contrat de délégation de service public PAM77.

Ile-de-France Mobilités a décidé de financer la gratuité des courses PAM77 ayant pour motif la vaccination. Dans ce cadre, il est proposé :

- d'approuver la convention proposée par Ile-de-France Mobilités,
- d'approuver un avenant n°12 au contrat de délégation de service public PAM77, géré et exploité par la Société FlexCité77 jusqu'au 30 juin 2021,
- d'adapter la tarification usagers 2021 dans la perspective du nouveau marché PAM77 à bons de commande qui prendra effet le 1er juillet 2021 avec KEOLIS.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 3/02 en date du 21 décembre 2012, approuvant la délégation de compétence du Stif pour une durée de 6 ans à compter du nouveau dispositif, approuvant la convention de financement du service Pam 77 entre le Stif, la Région Ile-de-France et le Département et adoptant le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du service Pam 77,

VU la convention de financement tripartite entre le Stif, la Région Ile-de-France et le Département signée le 15 octobre 2013,

VU la délibération du Conseil général n° 3/02 en date du 13 février 2014 attribuant le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du service Pam 77 à la société Flexcité77 pour une durée de 6 ans à compter du 21 juillet 2014,

-VU la délibération du Conseil général n° 3/03 en date du 18 décembre 2014 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de DSP relatif à la tarification usagers à compter du 1er janvier 2015,

VU la délibération du Conseil général n° 3/02 en date du 13 février 2015 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de DSP relatif à la subvention du Stif pour le financement du nouveau logiciel de gestion et d'exploitation du service Pam 77,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/02 en date du 18 décembre 2015 approuvant l'avenant n° 3 au contrat de DSP relatif aux règles applicables aux services groupés et à l'adoption des tarifs usagers à compter du 1er janvier 2016,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/02 en date du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n° 4 au contrat de DSP relatif aux règles applicables aux services groupés et à l'adoption des tarifs usagers à compter du 1er janvier 2017,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/04 en date du 24 novembre 2017 approuvant l'avenant n° 5 au contrat de DSP relatif aux tarifs usagers à compter du 1er janvier 2018

VU la délibération du Conseil départemental n°3/03 en date du 20 décembre 2018 approuvant l'avenant n° 6 au contrat de DSP relatif aux tarifs usagers à compter du 1er janvier 2019,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/02 en date du 14 juin 2019 approuvant l'avenant n° 7 au contrat de DSP relatif à l'expérimentation de desserte de deux établissements médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/06 B en date du 15 novembre 2019 approuvant l'avenant n° 8 au contrat de DSP relatif aux tarifs usagers à compter du 1^{er} janvier 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/06 C en date du 15 novembre 2019 approuvant l'avenant n° 9 au contrat de DSP relatif à la prolongation de la durée du présent contrat,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/06 D en date du 15 novembre 2019 décidant de poursuivre le dispositif PAM77 sur le territoire du Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/03 A en date du 19 juin 2020 approuvant l'avenant n° 10 au contrat de DSP relatif à la nouvelle prolongation de la durée du présent contrat de quatre mois (4),

VU la délibération du Conseil départemental n°3/03B en date du 19 juin 2020, approuvant la prolongation de la délégation de compétence avec Ile-de-France Mobilités pour une durée de 5 ans (du 21 juillet 2020 au 20 juillet 2025), approuvant la convention de financement du service Pam 77 entre Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et le Département,

VU la convention de financement tripartite approuvée entre Ile-de-France Mobilités (Délibération n°2020/210 du 10 juin 2020), la Région Ile-de-France (Délibération n° CP 2020227 du 27 mai 2020) et le Département (Délibération n°3/03B du 19 juin 2020),

VU la délibération du Conseil départemental n°3/04 B en date du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant n° 11 au contrat de DSP relatif aux tarifs usagers à compter du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021,

VU la convention de financement pour la prise en charge de la gratuité du tarif usagers pour les courses PAM dans le cadre de la vaccination Covid-19, approuvée entre Ile-de-France Mobilités (Délibération n° du 2021) et le Département (Délibération n° du 28/05/2021),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 12 tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne